



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 9 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 9 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 18

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Laurence Camera, Patrick Djodi, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Sylvie Pietri, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Pascal Gouzenes à Sylvie Barusseau, Vincent Boudry à Sylvain Tanguy, Laëtitia Guerreiro à Patrick Reteau

Absents : Roger Baku Maduda, Martine Bardin, Sandra Caserio, Sylvain D'Amico, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Murielle Thebault

Mme Barusseau a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 01/2024

CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE(E) D'ETUDES TECHNIQUES ET STRATEGIQUES

Rapporteur : Sylvain TANGUY

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est pertinent à cette étape du mandat municipal d'étudier de façon approfondie certains projets techniques et stratégiques avant d'envisager leursancements qui peuvent engager parfois de nouvelles dépenses publiques. Dans un contexte financier de plus en plus contraint, ils demandent donc un travail fin de recherches et d'analyses afin que la direction générale et les Elus puissent faire les meilleurs choix pour le bien public et les usagers. Dans ce cadre la ville doit se doter

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 59 20

Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 18/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104940-20240115-DELIB_001_2

des moyens nécessaires. Il semble opportun de créer un poste de chargé d'études techniques et stratégiques pour mener à bien cette mission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE de créer un emploi chargé d'études techniques et stratégiques à temps plein positionné sur le grade de technicien territorial (filière technique catégorie B). Sous l'autorité hiérarchique de la Directrice Générale des Services, il(elle) est notamment chargé(e) de collecter et organiser le traitement d'informations pour développer des outils d'observation et d'anticipation ; de commander ou conduire des études dans différents champs d'intervention pour l'aide à la définition des politiques publiques et des orientations stratégiques de la collectivité notamment.

Les candidats(tes) devront posséder idéalement une expérience significative au sein d'une collectivité territoriale et disposer d'une connaissance des enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques. Ils(elles) devront idéalement maîtriser les techniques d'enquête, de recueil et de traitement des données techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitative et qualitative (projection, modélisation). Les candidats(tes) devront également maîtriser les outils bureautiques et les techniques administratives. Ils(elles) savent rendre compte et travailler en transversalité dans un souci d'efficience et de facilitation de la prise de décision.

La rémunération sera calculée en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure du (de la) candidat(e) et de son profil, et fixée en référence au grade de technicien territorial de la catégorie B entre le 1^{er} et le 11^{ème} échelon auquel s'adjoindra le régime indemnitaire correspondant au grade et prévu par délibération.

- MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent(e) nommé(e) dans l'emploi, sont prévus au budget communal, au chapitre 012,

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité exécutoire le présent acte.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

